



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 06 juillet 2026

DELIBERATION N°2026-040

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 038-213802812-20260706-ARRETE_2026_040-DE

L'an 2026, le 06 juillet, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 01 juillet 2026, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Monsieur Didier PERRIN, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Didier PERRIN, Christian BERTHIER, Nelly JANIN QUERCIA, Alexandre TREPIER (arrivé à 18h35, après l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18/05/2026), Christine AUDOUARD, Romain BRIANT BUISSON, Pascal CHAUDIERE, Virginie DURANT, Emmanuel ESCANDE, Alison FERRIGNO, Bénédicte GUILLAUMIN, Meryle LOCATELLI, Chloé MERIGUET, Nathael PALOMBA, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Prazeres RIBEIRO, Denis ROUX.

ABSENT AYANT

DONNE POUVOIR :

Gérard FEY pouvoir à Didier PERRIN.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alfio PENNISI a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

Monsieur Didier PERRIN, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18/05/2026. Il est approuvé à l'unanimité (3 abstentions : Bénédicte GUILLAUMIN, Nathael PALOMBA et Denis ROUX).

DELIBERATION N°2026-040 : Convention avec le Centre de Gestion de l'Isère pour l'intervention du Pôle Archives itinérantes en 2027

Didier PERRIN, Rapporteur

RAPPELLE que les archivistes du Centre de Gestion de l'Isère interviennent depuis 2018, effectuant un travail très conséquent de remise à niveau de l'archivage, la sensibilisation des services municipaux à l'archivage ainsi que des temps de formation pour deux agents référents.

Toutefois, il reste aujourd'hui à traiter des arriérés, se trouvant dans les différents bureaux ainsi qu'une partie à la Maison des Associations ;

En lien étroit avec le CDG, il est proposé une nouvelle intervention de 17 jours sur 2027, incluant un temps d'accompagnement des deux agents qui auront la charge des archives par

la suite, pour un montant total de 5 614 €. Cette intervention permettra de continuer l'archivage de l'arriéré et de compléter la formation des agents qui auront en charge l'archivage à venir.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 038-213802812-20260706-ARRETE_2026_040-DE



PROPOSE au Conseil municipal d'autoriser cette intervention et d'autoriser le Maire à signer la convention en annexe qui la définit ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord pour cette intervention.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 13/07/2026

Reçu en préfecture le : 13/07/2026

Exécutoire le : 13/07/2026

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 10/07/2026

Le Maire,
Didier PERRIN